

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Délibération 39328-2024-7

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le lundi vingt-cinq mars à 19 h 30, le Conseil municipal de la commune de Meussia s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Meussia, sous la présidence de Madame TISSOT Isabelle, Maire, sur la convocation en date du 19 mars 2024 qui a été adressée par mail le 20 mars 2024.

**Présents** : Isabelle TISSOT, Maxime BALLAUD, Yann ROTA, Gilbert CERUTTI, Sylvie LEFEBVRE, Thierry JANIER-DUBRY, Céline COLAS, Bertrand MONOT (8)

**Excusés** : Cédric CHARRIERE donne pouvoir à Isabelle TISSOT, Yann PATULA donne pouvoir à Sylvie LEFEBVRE (2)

**Nombre de membres en exercice** : 10

**Date de convocation** : 19/03/2024

**Nombre de membres présents** : 8

**Date de l'affichage** : 26/03/2024

**Nombre de membres votants** : 8 +2

Secrétaire de séance : Sylvie LEFEBVRE

Objet : approbation des comptes de gestion 2023 pour les budgets "commune", "eau", "lotissement en Mal Pommier" dressés par le comptable M. FABING Jérôme

Après s'être fait présenter les budgets primitifs « commune », « eau », « lotissement En Mal Pommier » de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné, des états de développement, des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer des restes à payer ,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Déclare** que les comptes de gestion « commune », « eau », « lotissement En Mal Pommier » dressés, pour l'exercice 2023 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 10 voix

Ainsi délibéré le 25 mars 2024, pour expédition conforme.

**Délibération 39328-2024-7 adoptée à l'unanimité**

Le secrétaire de séance,  
Sylvie LEFEBVRE

